

Cote du document:	EB/98/Rev.1
Date:	22 avril 2010
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Conseil d'administration

Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session

Note aux membres du Conseil d'administration

Les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: p.ciocca@ifad.org

Table des matières

Chapitre	Paragraphe	Page
I. Introduction	1-2	1
II. Ouverture de la session	3	1
III. Décisions du Conseil d'administration	4-84	1-17
A. Adoption de l'ordre du jour	4-6	1
B. Exposé concernant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP 15): quelles sont les incidences sur le mandat du FIDA, qui est de réduire la pauvreté rurale?	7-8	1
C. Évaluation	9-17	2-3
D. Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement	18-19	3
E. Programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA, axés sur les résultats, pour 2010, et programme de travail triennal à horizon mobile (2010-2012) et questions relatives aux ressources du Bureau de l'évaluation pour 2010	20-24	3-4
F. Rapport de situation et plan d'action relatifs à la présence du FIDA dans les pays	25-26	4
G. Politique révisée du FIDA en matière de dons	27	5
H. Révision des directives concernant la passation des marchés dans le cadre des projets du FIDA et examen de leur application	28	5
I. Principes et critères du FIDA en matière de prêts	29-30	5-6
J. Proposition relative à la rationalisation du processus d'approbation, par le Conseil d'administration, des projets et programmes financés par le FIDA	31	6
K. Directives applicables aux rapports avec les gouvernements de fait	32	6
L. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	33-34	6-7
M. Questions relatives aux ressources humaines	35-36	7
N. Programmes d'options stratégiques pour les pays	37-39	7-8
O. Ressources disponibles pour engagement	40	8

Chapitre	Paragraphe	Page
P. Propositions de projet ou programme présentées au Conseil d'administration pour examen	41-68	8-13
Q. Propositions de don présentées au Conseil d'administration pour examen	69-73	13-16
R. Activités prévues au titre des projets	74	16
S. Questions financières	75-77	16
T. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance	78	16
U. Rapport annuel sur l'assurance qualité dans les projets et programmes du FIDA	79	17
V. Programme des activités de la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs	80	17
W. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	81	17
X. Questions diverses	82-84	17

Annexes	Page
I. Délégations à la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration	18-30
II. Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dix-huitième session	31-35
III. Ordre du jour	36-42

Appendice	Page
NON-PAPER - Delivering the IFAD VIII Agenda: The Re-Configuration of IFAD Senior Management (Responsibilities and Reporting Arrangements) (Présentation de la mise en œuvre du programme relatif à la huitième reconstitution des ressources du FIDA: reconfiguration de la direction du FIDA [attributions et lignes hiérarchiques])	1

Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration

I. Introduction

1. La quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration s'est tenue à Rome du 15 au 17 décembre 2009. La liste des délégations figure à l'annexe I.
2. Le Conseil d'administration était saisi des documents énumérés à l'annexe II.

II. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Président Kanayo F. Nwanze ouvre la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration.

III. Décisions du Conseil d'administration

A. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

4. Le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que figurant dans le document EB 2009/98/R.1 (dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2009/98/R.1/Rev.1) et modifié pour tenir compte des ajouts décidés par le Conseil. Il prend également note du calendrier des travaux tel qu'il est exposé dans le document EB 2009/98/R.1/Add.1/Rev.1.
5. Le Conseil d'administration est informé que le Conseiller juridique a préparé une évaluation sur la base des dernières informations disponibles concernant la situation politique à Madagascar. Après avoir examiné cette évaluation, le Président du FIDA a conclu que la proposition de prêt supplémentaire pour le projet d'appui au développement de Menabe et Melaky ne devrait pas, pour le moment, être soumise au Conseil d'administration.
6. Par ailleurs, le Conseil prend note de l'adjonction d'un point de l'ordre du jour, à savoir un mémorandum du Président sur le délai de signature de l'accord de financement concernant le projet de développement des microentreprises rurales au Nigéria.

B. Exposé concernant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP 15): quelles sont les incidences sur le mandat du FIDA, qui est de réduire la pauvreté rurale? (point 3 de l'ordre du jour)

7. Dans le droit fil de la pratique adoptée lors de sa quatre-vingt-dix-septième session, le Conseil d'administration débute sa session par un exposé thématique, en l'occurrence sur les effets potentiels de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP 15) de Copenhague et leur impact éventuel sur le mandat du FIDA, qui est de réduire la pauvreté rurale.
8. Les Administrateurs se félicitent de cette présentation si opportune, qui débouche sur des échanges fructueux. Ils encouragent le FIDA à intégrer pleinement les questions d'adaptation et d'atténuation liées au changement climatique dans son modèle opérationnel. À cette fin, la direction finalisera sa stratégie sur le changement climatique en vue de sa présentation au Conseil d'administration en avril 2010. La politique relative aux ressources naturelles et à l'environnement, qui englobera la stratégie sur le changement climatique, sera présentée au Conseil en 2010.

C. Évaluation (point 5 de l'ordre du jour)

a) Rapports du président du Comité de l'évaluation

9. Le Conseil d'administration examine les rapports du Président du Comité de l'évaluation sur:
 - i) la cinquante-neuvième session du Comité de l'évaluation (document EB 2009/98/R.4). Le Conseil approuve les recommandations y figurant, en particulier la présentation de l'évaluation au niveau de l'institution, au Conseil d'administration d'avril 2010, de la capacité du FIDA à promouvoir des innovations utiles aux pauvres;
 - ii) la soixantième session du Comité de l'évaluation (document EB 2009/98/R.5); et
 - iii) la visite de terrain en Inde (document EB 2009/98/R.6). À cet égard, le Comité de l'évaluation informe les Administrateurs qu'il prévoit d'examiner ce point lors de sa session, en janvier, et invite les Administrateurs intéressés à y assister.

b) Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI)

10. Le Conseil d'administration examine le rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA évaluées en 2008 (document EB 2009/98/R.7) et les suites données par la direction du FIDA (document EB 2009/98/R.7/Add.1). Après avoir examiné les informations présentées dans le document R.7 et dans son additif, le Conseil d'administration approuve les quatre recommandations figurant au paragraphe 183 du document.
11. La quatrième recommandation concerne l'allocation de ressources administratives aux États fragiles et aux autres pays. Elle traite également de la possibilité d'accroître les ressources allouées aux États fragiles. La direction s'engage à examiner cette recommandation à la lumière des plans futurs d'affectation du personnel, de la reconfiguration du FIDA et de l'amélioration en cours des processus de conception et de supervision.
12. De l'avis général, même s'il est important que le Bureau de l'évaluation (OE) évalue la prise en compte des enseignements tirés de la conception et de l'exécution des projets, il ne s'agit pas d'un processus relatif à la qualité initiale et il faudrait éviter le chevauchement des fonctions. Par conséquent, l'examen de la qualité initiale devrait continuer à être réalisé de manière indépendante par le Bureau du Président et du Vice-Président alors que les évaluations rétrospectives continueraient à relever de la compétence d'OE.
13. En ce qui concerne la performance des gouvernements, il est reconnu qu'il est possible que le FIDA ne soit pas correctement placé pour exercer une influence significative sur la gouvernance. Cependant, le FIDA pourrait rappeler les engagements volontairement pris par les pays tels qu'ils figurent dans la Déclaration de Maputo et préconiser leur respect. Le Fonds pourrait aussi faire levier sur ses partenariats avec d'autres institutions internationales pour plaider en faveur de leur participation au renforcement des capacités.
14. Rappelant combien il est important de procéder à un examen exhaustif et détaillé du RARI, le Conseil d'administration demande au Comité de l'évaluation de voir comment il serait possible de développer au maximum la discussion de ce document.

c) **Évaluation conjointe des politiques et opérations menées en Afrique par la Banque africaine de développement et le Fonds international de développement agricole dans le domaine de l'agriculture et du développement rural**

15. Le Conseil d'administration examine le résumé analytique de l'évaluation conjointe des politiques et opérations menées en Afrique par la Banque africaine de développement et le Fonds international de développement agricole dans le domaine de l'agriculture et du développement rural (document EB 2009/98/R.8) et les suites données par la direction (document EB 2009/98/R.8/Add.1) ainsi que les observations formulées par les conseillers principaux indépendants (document EB 2009/98/R.8/Add.2), et prend note des informations figurant dans lesdits documents.
16. Conscient de l'importance des recommandations énoncées dans le rapport, le Conseil insiste sur la nécessité, pour le FIDA, de prendre des mesures visant à améliorer son efficacité en Afrique, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAfD). À cet égard, la direction fait observer que la portée de l'évaluation conjointe ne se manifestera pleinement qu'une fois entré en vigueur le mémorandum d'accord conclu en 2008 entre le FIDA et la BAfD – objectif que l'on s'emploie activement à atteindre.
17. Prenant acte de l'intérêt manifesté par les membres du Conseil d'administration en faveur de la diffusion et de l'impact du rapport, le Directeur d'OE s'engage à informer tant le Comité de l'évaluation que le Conseil d'administration des résultats des futures discussions du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et du Groupe conjoint d'évaluation.

D. Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (point 7 de l'ordre du jour)

18. Le Conseil d'administration examine le rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) (document EB 2009/98/R.10 + Corr.1, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2009/98/R.10/Rev.1) et les observations formulées par le Bureau de l'évaluation (document EB 2009/98/R.10/Add.1) et félicite la direction pour la qualité du document. Tout en appréciant le caractère positif des résultats et la convergence d'ensemble avec les conclusions du RARI, le Conseil met l'accent sur la nécessité d'accorder la priorité à la réforme des ressources humaines à travers des approches différenciées et la promotion de la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies basés à Rome, lorsque cette collaboration peut déboucher sur des résultats concrets.
19. Tout en notant les améliorations d'ensemble sur lesquelles le rapport met l'accent, la direction convient avec le Conseil qu'il ne faut en aucun cas relâcher les efforts visant à améliorer l'efficacité en matière de développement.

E. Programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA, axés sur les résultats, pour 2010, et programme de travail triennal à horizon mobile (2010-2012) et questions relatives aux ressources du Bureau de l'évaluation pour 2010 (point 4 de l'ordre du jour)

20. Après avoir examiné le programme de travail et les budgets administratif et d'investissement du FIDA, axés sur les résultats, pour 2010, et le programme de travail triennal à horizon mobile (2010-2012) et les questions relatives aux ressources du Bureau de l'évaluation pour 2010 (document EB 2009/98/R.2) ainsi que le rapport y relatif du Comité d'audit (document EB 2009/98/R.3), le Conseil se félicite de l'intégration, par le FIDA, du mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) dans le budget administratif, comme le préconisait le Conseil des gouverneurs dans le rapport de la Consultation sur la

huitième reconstitution des ressources du FIDA (document GC 32/L.5). Par ailleurs, le Conseil note avec satisfaction les mesures spécifiques consécutives en vue du report annuel de fonds s'agissant du Groupe 1 du budget administratif (dans lequel le MFDP a été intégré) et approuve:

- a) le programme de travail prévu pour 2010 d'un montant de 503 millions de DTS (800 millions d'USD), qui englobe un programme de prêts de 470 millions de DTS (748 millions d'USD) et, sous réserve de la disponibilité des ressources, un programme brut de dons de 52 millions d'USD; et
 - b) la transmission à la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs: premièrement, du budget administratif du FIDA pour 2010 d'un montant de 131,99 millions d'USD; deuxièmement, du budget d'investissement du FIDA pour 2010 d'un montant de 3,53 millions d'USD; et, troisièmement, du budget administratif du Bureau de l'évaluation du FIDA pour 2010 d'un montant de 6,2 millions d'USD.
21. Le Conseil approuve également le programme de travail triennal à horizon mobile (2010-2012) du Bureau de l'évaluation, tel qu'il figure dans le document EB 2009/98/R.2, et demande que des précisions soient fournies en relation aux besoins d'OE en ressources humaines et financières.
 22. Le Conseil d'administration se félicite que le FIDA, comme il s'y était engagé vis-à-vis de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, ait mis en place un budget axé sur les résultats. Le Conseil note toutefois que les questions relatives aux gains d'efficacité et à la réforme des ressources humaines restent prioritaires. À cet égard, la direction s'engage à fournir au Conseil d'administration, à sa session d'avril 2010, des informations actualisées sur la manière dont le FIDA met en œuvre ses réformes et aligne les ressources sur ses besoins opérationnels ainsi qu'un aperçu préliminaire du plan à moyen terme.
 23. L'Administrateur pour l'Italie insiste sur le fait que, compte tenu de la limitation des dépenses publiques dans de nombreux pays par suite de la crise financière et du ralentissement de l'activité économique, son pays estime que la croissance réelle du budget administratif du FIDA devrait être plus contenue. Par conséquent, comme cela a déjà été souligné durant l'examen du Comité d'audit et dans le droit fil de l'orientation suivie par d'autres institutions financières internationales, l'Italie ne peut appuyer l'augmentation proposée de 4,4% et s'abstient.
 24. Enfin, le Président du Comité d'audit informe le Conseil que, suite à sa demande, des précisions lui ont été fournies à titre informel sur les dispositions relatives au logement du Président. À la lumière de celles-ci et par souci de transparence, il est convenu que le Comité d'audit examinera plus à fond les informations reçues en relation avec l'application de la résolution concernée du Conseil des gouverneurs, permettant ainsi de tenir compte du contexte historique et de la situation des administrations précédentes ainsi que de la mise en œuvre de ladite résolution.

F. Rapport de situation et plan d'action relatifs à la présence du FIDA dans les pays (point 8 de l'ordre du jour)

25. Le Conseil d'administration examine le rapport de situation et le plan d'action relatifs à la présence du FIDA dans les pays (document EB 2009/98/R.11). Il se félicite des informations fournies dans le rapport et prend acte des retombées positives de la présence dans les pays sur l'impact des opérations du FIDA sur le terrain. Le Conseil d'administration approuve la proposition figurant au paragraphe 58 du document R.11, à savoir l'expansion limitée de la présence du FIDA dans les pays en 2010, avec l'ouverture de trois nouveaux bureaux dans les pays suivants: Cameroun, Philippines et Zambie.

26. En 2011, la direction élaborera et soumettra au Conseil d'administration une stratégie à plus long terme relative à la présence du FIDA dans les pays, sur la base de l'expérience recueillie entre 2006 et 2011.

G. Politique révisée du FIDA en matière de dons (point 6 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil d'administration examine le document sur la politique révisée du FIDA en matière de dons (document EB 2009/98/R.9 + Corr.1, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2009/98/R.9/Rev.1) ainsi que les observations formulées par le Bureau de l'évaluation (document EB 2009/98/R.9/Add.1). À l'issue d'un débat fructueux, le Conseil approuve la politique révisée du FIDA en matière de dons telle qu'elle figure dans le document EB 2009/98/R.9 + Corr.1 et dûment révisée à la lumière des éléments ci-après:
- a) une évaluation serait réalisée au bout de trois ans et non pas de cinq;
 - b) les propositions en relation avec le secteur privé seraient présentées au Conseil conformément à la procédure normale jusqu'à ce que l'évaluation précitée ait été réalisée;
 - c) après cette évaluation, la direction envisagerait l'accroissement du pourcentage du programme de dons alloué aux dons à des pays;
 - d) les directives et procédures pour la mise en œuvre de la politique constituent un outil de gestion et sont par conséquent présentées au Conseil pour information et non pour approbation;
 - e) au moment de la diffusion des directives et des procédures, les indicateurs seraient également communiqués aux membres du Conseil d'administration pour information;
 - f) le RIDE permettrait de rendre compte de la situation en matière de dons alors qu'il serait rendu compte des dons approuvés conformément à la procédure de défaut d'opposition ou de délégation de pouvoir à chaque session ordinaire du Conseil; et
 - g) sur la base des résultats de la réforme du système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), actuellement en cours, la direction se pencherait sur la question de la collaboration du FIDA et du GCRAI.

H. Révision des directives concernant la passation des marchés dans le cadre des projets du FIDA et examen de leur application (point 9 de l'ordre du jour)

28. Le Conseil d'administration examine le document relatif à la révision des directives concernant la passation des marchés dans le cadre des projets du FIDA et l'examen de leur application (document EB 2009/98/R.12) et, à la lumière des préoccupations exprimées lors de la discussion, décide:
- a) qu'un aperçu annoté de la proposition de révision serait soumis à l'examen du Comité d'audit début 2010; et
 - b) que, sous réserve dudit examen, les directives révisées concernant la passation des marchés seraient ensuite présentées au Conseil d'administration, en septembre 2010, pour examen et approbation.

I. Principes et critères du FIDA en matière de prêts (point 10 de l'ordre du jour)

- a) **Révision des Principes et critères en matière de prêts**
29. Ayant examiné la révision des principes et critères en matière de prêts (document EB 2009/98/R.13), le Conseil demande des informations additionnelles et propose un certain nombre de révisions. La discussion concernant, entre autres, l'exigence d'harmonisation avec les autres institutions financières internationales débouche sur l'obtention d'un consensus qui est illustré dans le document (EB 2009/98/R.13/Rev.1), distribué à tous les Administrateurs. Par la suite, le Conseil convient que le document EB 2009/98/R.13/Rev.2 devrait être présenté à la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs en vue de l'adoption de la résolution figurant au paragraphe 7 du document révisé. Il est noté que les Pays-Bas s'abstiennent sur ce point de l'ordre du jour.
- b) **Modalités et conditions de prêt du FIDA: taux d'intérêt à appliquer en 2010 pour les prêts accordés à des conditions ordinaires et intermédiaires**
30. Le document sur les modalités et conditions de prêt du FIDA: taux d'intérêt à appliquer en 2010 pour les prêts accordés à des conditions ordinaires et intermédiaires (document EB 2009/98/R.14) est présenté au Conseil d'administration pour information.

J. Proposition relative à la rationalisation du processus d'approbation, par le Conseil d'administration, des projets et programmes financés par le FIDA (point 11 de l'ordre du jour)

31. Le Conseil d'administration examine le document relatif à la rationalisation de la procédure d'approbation par le Conseil d'administration des projets et programmes financés par le FIDA. À l'issue d'un débat riche et fructueux, le Conseil approuve les propositions contenues dans la recommandation soumise pour approbation. La version révisée du document (document EB 2009/98/R.15/Rev.1) tient compte des précisions ci-après:
- a) comme indiqué dans le paragraphe 24, il sera rendu compte de tous les projets approuvés suivant cette procédure à la session successive du Conseil d'administration;
- b) au paragraphe 28 a) i): le délai sera de 30 jours et non plus de 21, comme dans la proposition initiale;
- c) au lieu de l'application exclusive du critère proposé relatif à l'innovation et à la complexité de la conception du projet, la direction aura le droit de présenter au Conseil pour discussion tout projet qu'il estime nécessaire; et
- d) concernant le renforcement des liens entre programmes d'options stratégiques pour les pays et projets, la direction reconnaît qu'il s'agit là d'une question qui devra être abordée ultérieurement dans une optique de promotion de la nature stratégique du Conseil.

K. Directives applicables aux rapports avec les gouvernements de fait (point 12 de l'ordre du jour)

32. Le Conseil d'administration examine les directives applicables aux rapports avec les gouvernements de fait (document EB 2009/98/R.16). Tout en reconnaissant que le FIDA doit établir des directives conformes aux meilleures pratiques adoptées par ses partenaires, le Conseil estime que le document doit être approfondi et, en conséquence, convient de reporter cette question à une session ultérieure. Le Conseil recommande vivement que tous les membres du Fonds soient consultés lors de la révision du document. Ainsi, dans le droit fil de cette recommandation, les

coordonnateurs et amis seront invités à fournir à la direction des indications sur la marche à suivre dans ce domaine.

L. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (point 13 de l'ordre du jour)

33. Après avoir examiné le document sur la question de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) (document EB 2009/98/R.17), le Conseil d'administration approuve la proposition de contribution à la réduction de la dette de la Côte d'Ivoire envers le FIDA, conformément aux modalités énoncées dans la résolution figurant au paragraphe 26 du document R.17.
34. Le Conseil prend note de l'état d'avancement de l'Initiative PPTTE et de la participation du FIDA en ce sens et approuve la présentation de ce rapport de situation, dûment révisé, à la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs en février 2010.

M. Questions relatives aux ressources humaines (point 14 de l'ordre du jour)

a) Rapport de situation sur la réforme des ressources humaines – une stratégie de gestion des personnes pour le FIDA

35. Le Conseil d'administration prend note des informations contenues dans le rapport de situation sur la réforme des ressources humaines – une stratégie de gestion des personnes pour le FIDA (document EB 2009/98/R.18). Il met l'accent sur le fait que la réforme des ressources humaines est essentielle si l'on veut atteindre les objectifs ambitieux fixés pour la période couverte par la huitième reconstitution et insiste notamment sur la nécessité de mettre en place un plan stratégique pour le personnel et d'établir le calendrier précis des résultats attendus dans ce domaine. À l'issue d'un débat animé et après présentation, par la direction, d'une évaluation de l'état d'avancement de la réforme, il est décidé que, à chaque session du Conseil, des informations actualisées sur ce point seront communiquées aux membres.

b) Rapport sur la mise en œuvre du programme renforcé de cadres associés

36. Le Conseil examine l'évaluation de la phase pilote triennale du programme renforcé de cadres associés (document EB 2009/98/R.19). La direction prend note des observations formulées par les directeurs et reviendra devant le Conseil pour la question du financement futur de ce programme par le biais d'autres systèmes.

N. Programmes d'options stratégiques pour les pays (point 15 de l'ordre du jour)

a) Congo

37. Le Conseil d'administration examine le programme d'options stratégiques (COSOP) pour la République du Congo (document EB 2009/98/R.20) et se félicite de sa qualité et du caractère concret de ses objectifs stratégiques. Il rappelle combien les infrastructures rurales sont essentielles si l'on veut améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés. Étant donné le très mauvais état des infrastructures rurales du pays, le Conseil insiste sur la nécessité de forger des partenariats avec d'autres donateurs (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Fonds de l'OPEP pour le développement international notamment) afin de faire face à la remise en état de ces mêmes infrastructures.

b) Malawi

38. Le Conseil d'administration examine le COSOP pour le Malawi (document EB 2009/98/R.21) et fait l'éloge de sa qualité, de son alignement sur les priorités du pays et de son évaluation des risques. Des précisions sont demandées

sur les points suivants: i) de quelle façon le FIDA affronterait-il les problèmes relatifs aux capacités; et ii) la portée de l'engagement dans le programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique – programme sectoriel de l'agriculture – et le plan à moyen terme financé par l'Union européenne pour le programme de subvention des intrants agricoles. La Division Afrique orientale et australe précise que: i) le renforcement des capacités bénéficierait d'un appui élargi grâce à la fourniture d'une assistance technique et à la participation de prestataires de services; ii) le COSOP appuie le programme sectoriel mais, compte tenu de la politique du FIDA dans ce domaine, aucun soutien budgétaire ne peut être accordé; iii) le Fonds encourage les efforts déployés par le gouvernement afin d'adhérer au programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, mais qu'il ne s'agit pas là d'une condition sine qua non pour l'octroi d'un financement; et iv) le plan à moyen terme du programme de subvention des intrants agricoles a été récemment suspendu par le gouvernement. Le Conseil est également informé des échanges entre le FIDA et la Norvège concernant une analyse conjointe des interventions dans le domaine de la production agricole et de la vulgarisation. Le FIDA précise qu'il accorderait la priorité au développement de l'agriculture dans la mesure où d'autres partenaires canalisent des ressources importantes au profit d'initiatives en faveur des filets de sécurité ou du développement social.

c) République arabe syrienne

39. Le Conseil d'administration du FIDA examine le COSOP pour la République arabe syrienne (document EB 2009/98/R.22). Les Administrateurs donnent leur aval à ce document et se félicitent de sa qualité. La France est disposée à cofinancer les deux projets de la réserve proposés dans le COSOP. Le Conseil est informé que, en application de la législation antiterrorisme du Gouvernement des États-Unis, ceux-ci voteraient contre l'approbation du financement de quelque projet que ce soit dans le cadre du présent COSOP.

O. Ressources disponibles pour engagement (point 16 de l'ordre du jour)

40. Le Conseil d'administration examine les ressources disponibles pour engagement (document EB 2009/98/R.23 et son additif). Le Conseil d'administration note que les entrées nettes pour la période allant de janvier à décembre 2009 sont estimées à 639,5 millions d'USD. Étant donné que les prêts et dons soumis pour approbation à la présente session du Conseil d'administration représentent 287,7 millions d'USD, que le montant des prêts et dons déjà approuvés s'élève à 441,8 millions d'USD et que le recours au pouvoir d'engagement anticipé (PEA) approuvé à la session d'avril se chiffre à 76,5 millions d'USD, le déficit de ressources qui doit être comblé est estimé à 13,5 millions d'USD. Par conséquent, le Conseil a approuvé l'utilisation d'un montant additionnel de 13,5 millions d'USD au titre du PEA.

P. Propositions de projet ou programme présentées au Conseil d'administration pour examen (point 17 de l'ordre du jour)

41. Le Conseil prend note du rapport présenté verbalement sur la situation s'agissant de l'entrée en vigueur des propositions déjà approuvées lors de sessions antérieures. La situation du projet d'appui au développement des microentreprises familiales rurales dans le Nord-Est au Brésil est clarifiée, et le Conseil est informé qu'une échéance a été fixée pour la déclaration de l'entrée en vigueur du projet, à savoir la fin du premier semestre 2010.

42. Le Conseil d'administration examine les propositions de projet/programme ci-après:

a) **Afrique de l'Ouest et du Centre**

i) *Côte d'Ivoire: projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté*

43. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.24, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un don d'un montant équivalant à six millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (6 300 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

ii) *Gambie: projet de développement de l'élevage et de l'horticulture*

44. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.25, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Gambie un don d'un montant équivalant à cinq millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 050 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

iii) *Libéria: projet de relèvement du secteur agricole*

45. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.26, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Libéria un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 150 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

iv) *Nigéria: Mémoire du Président: programme de développement des microentreprises rurales*

46. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2009/98/R.61 et approuve le nouveau délai, fixé au 31 mars 2010, pour la signature de l'accord de financement relatif au programme de développement des microentreprises rurales.

b) **Afrique orientale et australe**

i) *Érythrée: Mémoire du Président: programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural – don supplémentaire et modification de l'accord de financement du programme*

47. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2009/98/R.27 et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à l'Érythrée un don supplémentaire au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à cinq millions cent dix mille droits de tirage spéciaux (5 110 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que l'accord de financement existant pour le programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural soit amendé pour refléter les changements contenus dans le présent rapport."

- ii) *Rwanda: Mémoire du Président: projet d'appui au Plan stratégique de transformation de l'agriculture – don supplémentaire*
48. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.29, ainsi que son additif, et adopte la résolution suivante:
- "DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Rwanda un don supplémentaire libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à un million huit cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (1 870 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."
- iii) *Rwanda: Mémoire du Président: projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe – don supplémentaire*
49. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.30, ainsi que son additif, et adopte la résolution suivante:
- "DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Rwanda un don supplémentaire libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3,950 millions de DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."
- c) **Asie et Pacifique**
- i) *Cambodge: projet de réduction de la pauvreté et de développement des petites exploitations à Tonle Sap*
50. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.31, ainsi que la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:
- "DÉCIDE: que le Fonds fera au Royaume du Cambodge un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quatre millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (4 250 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.
- DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Royaume du Cambodge un don d'un montant équivalant à quatre millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (4 250 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."
51. Ne pouvant appuyer le projet en faveur du Cambodge, les États-Unis s'abstiennent.
- ii) *Inde: projet de gestion des ressources communautaires dans la région nord-est – phase II – prêt supplémentaire*
52. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.32, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:
- "DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Inde un prêt supplémentaire, à des conditions particulièrement favorables, d'un montant équivalant à douze millions six cent mille droits de tirage spéciaux (12 600 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."
- iii) *Kirghizistan: projet de foresterie et d'échange de droits d'émission de carbone au titre du projet de développement de l'écosystème de Tien Shan*
53. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.33, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République kirghize un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à deux millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 550 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République kirghize un don d'un montant équivalant à deux millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 550 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

iv) *Népal: projet d'appui à une agriculture de haute valeur dans les zones collinaires et montagneuses*

54. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.34, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds fera au Gouvernement du Népal un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quatre millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (4 750 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Gouvernement du Népal un don d'un montant équivalant à quatre millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (4 750 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

v) *Sri Lanka: programme national de développement des entreprises agroalimentaires*

55. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme figurant dans le document EB 2009/98/R.35, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quinze millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (15 550 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

d) **Amérique latine et Caraïbes**

i) *Brésil: Projet de développement durable dans les régions de Cariri et Seridó (PROCASE)*

56. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.36, ainsi que son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à l'État de la Paraíba en République fédérative du Brésil un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à quinze millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (15 550 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

57. La proposition concernant le Brésil, pour laquelle les négociations n'avaient pas été menées à bien avant l'examen par le Conseil, est approuvée, sous réserve de la finalisation des négociations.

ii) *Équateur: Mémoire du Président: projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo – prêt supplémentaire*

58. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.37, ainsi que son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Équateur un prêt supplémentaire, à des conditions ordinaires, d'un montant équivalant à deux millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (2 650 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

iii) *Pérou: projet de renforcement des marchés et de diversification des moyens d'existence dans la sierra méridionale – prêt supplémentaire et don*

59. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.38, ainsi que son additif, et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Pérou un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à cinq millions deux cent mille droits de tirage spéciaux (5 200 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Pérou un don d'un montant équivalant à deux cent dix mille droits de tirage spéciaux (210 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

60. La proposition concernant le Pérou, pour laquelle les négociations n'avaient pas été menées à bien avant l'examen par le Conseil, est approuvée, sous réserve de la finalisation des négociations.

iv) *État plurinational de Bolivie: Plan VIDA pour éradiquer l'extrême pauvreté – Phase I: projet pilote de développement des communautés et des familles extrêmement pauvres à Cochabamba et Potosí*

61. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.39, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à l'État plurinational de Bolivie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à cinq millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 050 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

e) **Proche-Orient et Afrique du Nord**

i) *Égypte: projet de développement de l'irrigation en exploitation sur les terres anciennes*

62. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.40, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République arabe d'Égypte un prêt à des conditions intermédiaires d'un montant équivalant à vingt-neuf millions six cent mille droits de tirage spéciaux (29 600 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République arabe d'Égypte un don d'un montant équivalant à six cent trente mille droits de tirage spéciaux

(630 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

ii) *Géorgie: projet d'appui à l'agriculture*

63. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.41, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la Géorgie un prêt à des conditions intermédiaires d'un montant équivalant à cinq millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 350 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la Géorgie un don d'un montant équivalant à cent trente mille droits de tirage spéciaux (130 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

iii) *Soudan: projet relatif à l'accès rural*

64. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.42, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Soudan un don d'un montant équivalant à huit millions deux cent mille droits de tirage spéciaux (8 200 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

65. Conformément aux dispositions du mandat législatif des États-Unis concernant l'aide des institutions financières internationales au Gouvernement soudanais, les États-Unis se déclarent opposés à la proposition de don en faveur du Soudan.

iv) *Turquie: projet de développement des régions d'Ardahan, de Kars et d'Artvin*

66. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.43, ainsi que son additif et la copie de l'accord de financement négocié, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République turque un prêt, à des conditions ordinaires, d'un montant équivalant à douze millions quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (12 080 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

v) *Yémen: Mémoire du Président: projet de développement rural participatif dans la région de Dhamar – Modification de l'accord de prêt – don supplémentaire*

67. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet figurant dans le document EB 2009/98/R.44, ainsi que son additif, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Yémen un don supplémentaire d'un montant équivalant à quatre millions six cent soixante mille droits de tirage spéciaux (4 660 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

f) **Mise à jour sur les mesures prises par le FIDA pour faire face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire**

68. Le document sur la mise à jour sur les mesures prises par le FIDA pour faire face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire (document EB 2009/98/R.45) est présenté au Conseil d'administration pour information.

Q. Propositions de don présentées au Conseil d'administration pour examen (point 18 de l'ordre du jour)

a) **Don au titre du guichet mondial/régional destiné à des centres internationaux bénéficiant du soutien du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)**

69. Le Conseil d'administration examine les renseignements figurant dans le document EB 2009/98/R.46 et, en adoptant la résolution suivante, décide d'apporter un soutien à un programme de recherche et de formation agricole qui sera mis en œuvre par un centre bénéficiant du soutien du GCRAI:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'amélioration de la gestion des eaux à usage agricole en Afrique orientale et australe, phase II, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) à l'Institut international de gestion des ressources en eau à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport."

70. Le Conseil approuve le changement du bénéficiaire du don accordé en faveur du programme régional de soutien aux populations rurales d'origine africaine en Amérique latine en adoptant la résolution suivante:

"DECIDE EN OUTRE: que le Fonds, pour assurer la continuité des opérations du programme régional de soutien aux populations rurales d'origine africaine en Amérique latine approuvé par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dixième session, en avril 2007, entérine la modification du bénéficiaire du don, qui n'est plus la Convention Andrés Bello, mais le Centre international d'agriculture tropicale."

b) **Dons au titre du guichet mondial/régional destinés à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI**

71. Le Conseil d'administration examine les informations contenues dans le document EB 2009/98/R.47 et convient, en adoptant les résolutions ci-après, de soutenir neuf programmes de recherche et de formation agricoles qui seront exécutés par l'intermédiaire de centres ne bénéficiant pas de l'appui du GCRAI:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'appui aux organisations paysannes africaines, accordera un don ne dépassant pas trois cent soixante-deux mille dollars des États-Unis (362 000 USD) à la Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale, un don ne dépassant pas trois cent soixante-deux mille dollars des États-Unis (362 000 USD) à la Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC), un don ne dépassant pas quatre cent quatorze mille dollars des États-Unis (414 000 USD) au Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), et un don ne dépassant pas trois cent soixante-deux mille dollars des États-Unis (362 000 USD) à la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU), pour un total de un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme pour l'intégration de l'accès aux engrais et de pratiques novatrices utiles aux

pauvres en Afrique de l'Ouest, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) au Centre international de développement des engrais (IFDC) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme pour la promotion d'une gestion durable des terres, de systèmes pastoraux de subsistance résilients et de la réduction de la pauvreté en Afrique, accordera un don ne dépassant pas neuf cent cinquante mille dollars des États-Unis (950 000 USD) à l'Union mondiale pour la nature (IUCN) à l'appui d'un programme de quatre ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme pour l'adaptation au changement climatique dans les environnements marginaux d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord moyennant la diversification durable de l'agriculture et de l'élevage, accordera un don ne dépassant pas un million quatre cent mille dollars des États-Unis (1 400 000 USD) au Centre international d'agriculture biosaline (ICBA) à l'appui d'un programme de quatre ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme pour l'intégration de moyens de subsistance utiles aux pauvres et de solutions aux problèmes de dégradation de l'environnement à partir du bambou en Afrique orientale et australe, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) au Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de formation aux itinéraires d'apprentissage – phase II, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) au Programme régional de formation au développement rural (PROCASUR) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de développement des compétences en matière de partage des savoirs, accordera un don ne dépassant pas neuf cent cinquante mille dollars des États-Unis (950 000 USD) à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'appui d'un programme de 18 mois. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme en faveur de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance durables dans les États insulaires du Pacifique, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'appui d'un programme de deux ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'appui à la formulation de directives volontaires pour la gouvernance responsable des terres et des autres ressources naturelles, accordera un don ne dépassant pas un million trois cent soixante-quatre mille dollars des États-Unis (1 364 000 USD) à

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'appui d'un programme de deux ans et demi. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport."

c) **Don au titre du guichet mondial/régional destiné à la Coalition internationale pour l'accès à la terre pour appliquer le cadre stratégique de la Coalition: Mettre en pratique un programme foncier en faveur des pauvres aux niveaux national, régional et mondial.**

72. Le Conseil d'administration examine les renseignements figurant dans le document EB 2009/98/R.48 et approuve la proposition de don en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme Appliquer le cadre stratégique de la Coalition: Mettre en pratique un programme foncier en faveur des pauvres aux niveaux national, régional et mondial, accordera un don ne dépassant pas un million soixante-dix mille dollars des États-Unis (1 070 000 USD) à la Coalition internationale pour l'accès à la terre, à l'appui d'un programme de 12 mois. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance à celles indiquées dans le présent rapport."

d) **Don au titre du guichet-pays spécifique à Africare pour le projet d'appui aux petites exploitations agricoles au Zimbabwe**

73. Le Conseil d'administration examine les renseignements figurant dans le document EB 2009/98/R.49 et approuve la proposition de don en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le projet d'appui aux petites exploitations agricoles, accordera un don ne dépassant pas cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) à Africare à l'appui d'un projet de deux ans. Ce don sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport."

R. Activités prévues au titre des projets (point 19 de l'ordre du jour)

74. Le document portant sur les activités prévues au titre des projets 2009-2010 (EB 2009/98/R.50) est présenté au Conseil d'administration pour information.

S. Questions financières (point 20 de l'ordre du jour)

a) **Rapports sur l'état d'avancement**

75. Le rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2009/98/R.51), le rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2009/98/R.52) et le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2009 (document EB 2009/98/R.53) sont présentés au Conseil d'administration pour information.

b) **État d'avancement des négociations concernant les arriérés de la République de Cuba**

76. Le document sur l'état d'avancement des négociations concernant les arriérés de la République de Cuba (EB 2009/98/R.54) est présenté au Conseil d'administration pour information.

c) **Rapport de la cent neuvième réunion du Comité d'audit**

77. Le Conseil d'administration examine le rapport de la cent neuvième réunion du Comité d'audit (document EB 2009/98/R.55) et prend note des informations fournies.

T. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance (point 21 de l'ordre du jour)

78. Ayant examiné le rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) (document EB 2009/98/R.56) et son additif contenant les notes de pays pour 2009 et les allocations pour 2010 (document EB 2009/98/R.56/Add.1), le Conseil d'administration approuve la présentation du rapport de situation à la prochaine session du Conseil des gouverneurs, en février 2010. Les notes de pays pour 2009 et les allocations pour 2010 seront également présentées au Conseil des gouverneurs pour information. Le Conseil prend note des préoccupations de l'Angola concernant sa note de pays. Le groupe de travail sur le SAFP est invité à se réunir début 2010.

U. Rapport annuel sur l'assurance qualité dans les projets et programmes du FIDA (point 22 de l'ordre du jour)

79. Le rapport annuel sur l'assurance qualité dans les projets et programmes du FIDA (document EB 2009/98/R.57) est présenté au Conseil d'administration pour information.

V. Programme des activités de la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs (point 23 de l'ordre du jour)

80. Le Conseil d'administration prend note du programme des activités de la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs (document EB 2009/98/R.58).

W. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

81. Ayant pris note des informations figurant dans le rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (document EB 2009/98/R.59), le Conseil d'administration approuve sa présentation à la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs.

X. Questions diverses (point 25 de l'ordre du jour)

a) Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration en 2010 et 2011

82. Le Conseil d'administration examine et approuve les nouvelles dates fixées pour sa session d'avril 2010 ainsi que celles de ses sessions de 2011, telles qu'elles figurent dans le document EB 2009/98/R.60.

b) Comité de la sécurité alimentaire mondiale

83. À la demande de l'Administratrice pour l'Argentine, le Conseil tient des discussions au sujet des changements qui touchent actuellement le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

c) Mise en œuvre du programme relatif à la huitième reconstitution des ressources du FIDA: reconfiguration de la direction du FIDA (attributions et lignes hiérarchiques)

84. Les membres accueillent favorablement la présentation de la mise en œuvre du programme relatif à la huitième reconstitution des ressources du FIDA: reconfiguration de la direction du FIDA (attributions et lignes hiérarchiques).

Document:	<u>EB 2009/98/INF.9</u>
Date:	<u>17 December 2009</u>
Distribution:	<u>Restricted</u>
Original:	<u>Arabic/English</u> <u>French/Spanish</u>



Enabling poor rural people
to overcome poverty

**Delegations at the
ninety-eighth session of the
Executive Board**

**Délégations à la
quatre-vingt-dix-huitième session
du Conseil d'administration**

**Delegaciones en el
98º período de sesiones de la
Junta Ejecutiva**

Executive Board — Ninety-eighth Session
Rome, 15-17 December 2009

For: **Information**

ALGERIA

Mohamed Larbi GHANEM
Chef de division de l'organisation de
la planification et des programmes
Ministère des finances
Alger

Habiba DJERIR TALEB
Secrétaire diplomatique
Représentant permanent suppléant
de la République algérienne démocratique
et populaire auprès des organisations
spécialisées des Nations Unies
Rome

ANGOLA

Carlos Alberto AMARAL
Conseiller
Représentant permanent suppléant
de la République d'Angola
auprès du FIDA
Rome

ARGENTINA

María del Carmen SQUEFF
Consejero
Representante Permanente Alternativa
de la República Argentina
ante el FIDA
Roma

Agustín ZIMMERMANN
Tercer Secretario
Representante Permanente Alternativo
de la República Argentina
ante el FIDA
Roma

AUSTRIA

Klaus OEHLER
Deputy Director
International Financial Institutions
Federal Ministry of Finance
Vienna

BELGIUM

Martine VAN DOOREN
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Royaume de Belgique
auprès du FIDA
Rome

BRAZIL

Carlos Eduardo LAMPERT COSTA
Deputy Secretary for International Affairs
Ministry of Planning, Budget and
Management
Brasilia, D.F.

Felipe HADDOCK LOBO GOULART
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Federative Republic of Brazil
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

BURKINA FASO

Jacques ZIDA
Conseiller technique du
Ministre de l'économie
et des finances
Ouagadougou

CAMEROON

Médi MOUNGUI
Deuxième Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la République du Cameroun auprès
des organisations spécialisées
des Nations Unies
Rome

CANADA

Kent VACHON
Counsellor (Development)
Deputy Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

CANADA (cont'd)

Adair HEUCHAN
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Canada to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

Iain C. MACGILLIVRAY
Principal Advisor (Agriculture)
Multilateral Development Institutions
Multilateral and Global Programs
Branch (MGPB)
Canadian International
Development Agency (CIDA)
Gatineau, Quebec

CHINA

LI Rui
Deputy Director
IFI Division III
International Department
Ministry of Finance
Beijing

ZHANG Yansong
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

GAO Peng
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

ZHANG Lei
Third Secretary
Alternate Permanent Representative
of the People's Republic of China
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

DENMARK

Jeanineke Dahl KRISTENSEN
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative of
the Kingdom of Denmark to IFAD
Rome

Sophian DRIF
Attaché
The Royal Danish Embassy
Rome

EGYPT

Abdel Aziz MOHAMED HOSNI
Agricultural Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt to
the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

FRANCE

Raphaëlle SIMEONI
Conseiller financier
Ambassade de France
Service économique
Rome

Claude TORRE
Agence française de
développement (AFD)
Chargé de mission à la
Représentation permanente
de la République française
auprès de l'OAA
Rome

GERMANY

Hans-Heinrich WREDE
Ambassador
Permanent Representative of the
Federal Republic of Germany
to IFAD
Rome

Heike KUHN
First Counsellor
Alternate Permanent Representative of
the Federal Republic of Germany
to IFAD
Rome

GERMANY (cont'd)

Franziska SCHUIERER
Member of the
Permanent Representation of the
Federal Republic of Germany
Rome

GUATEMALA

Alfredo TRINIDAD VELÁSQUEZ
Embajador
Representante Permanente de la
República de Guatemala ante los
Organismos de las Naciones Unidas
Roma

Ileana RIVERA DE ANGOTTI
Ministro Consejero
Representante Permanente Adjunto
de la República de Guatemala
ante los Organismos de las
Naciones Unidas
Roma

INDIA

—

INDONESIA

Hasanuddin IBRAHIM
Secretary-General
Department of Agriculture of
the Republic of Indonesia
Jakarta

Erizal SODIKIN
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Indonesia
to IFAD
Rome

Yan PITER PANGARIBUAN
Head of Sub-Division
Foreign Financing I
National Development Planning
Agency (BAPPENAS)
Jakarta

Habadi H. SOEWEDO
Attaché
Embassy of the Republic
of Indonesia
Rome

IRELAND

Ben SIDDLE
Development Specialist
Hunger Task Team
Irish Aid
Department of Foreign Affairs
Limerick

ITALY

Giorgio LECCESI
Director
Service in charge of Multilateral
Development Banks (Office X)
Directorate General for International
Financial Relations (Directorate III)
Department of the Treasury
Ministry of Economy and Finance
Rome

Gisella BERARDI
Deputy Director
Service in charge of Multilateral
Development Banks (Office X)
Directorate General for International
Financial Relations (Directorate III)
Department of the Treasury
Ministry of Economy and Finance
Rome

Grazia CAMPA
Adviser
Service in charge of Multilateral
Development Banks (Office X)
Directorate General for International
Financial Relations (Directorate III)
Department of the Treasury
Ministry of Economy and Finance
Rome

JAPAN

Kazumasa SHIOYA
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative of
Japan to the United Nations Food
and Agriculture Agencies
Rome

Toshitaka NAKANO
Second Secretary
Economic Section
Embassy of Japan
Rome

KUWAIT

Yousef Ghazi AL-BADER
Assistant Regional Manager
for Central Asian and
European Countries
Kuwait Fund for Arab
Economic Development
Kuwait City

MEXICO

Diego Alonso SIMANCAS GUTIÉRREZ
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
de los Estados Unidos Mexicanos
ante el FIDA
Roma

NETHERLANDS

A. M. Agnes VAN ARDENNE-VAN DER HOEVEN
Ambassador
Permanent Representative
of the Kingdom of the Netherlands
to the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

Ronald ELKHUIZEN
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of the Netherlands
to the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

Sanne HELDERMAN
Policy Adviser
Co-ordination and Institutional
Affairs Division
United Nations and International
Financial Institutions Department
Ministry of Foreign Affairs
The Hague

Françoise SCHILD
Second Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Kingdom of the Netherlands
to the United Nations Organizations
for Food and Agriculture
Rome

NIGERIA

Yaya O. OLANIRAN
Permanent Representative of the
Federal Republic of Nigeria to
the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

Abiodun WALI
Clerk on IFAD Matters
Embassy of the Federal
Republic of Nigeria
Rome

NORWAY

Kirsten BJØRU
Counsellor
Deputy Permanent Representative
of the Kingdom of Norway to IFAD
Rome

QATAR

—

REPUBLIC OF KOREA

PARK Sujin
First Secretary
Alternate Permanent Representative of the
Republic of Korea to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

SAUDI ARABIA

Bandar Bin Abdel Mohsin AL-SHALHOOB
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

Tareq AbdulKarim A. ALDRIWEESH
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Kingdom of Saudi Arabia
to FAO
Rome

SPAIN

Elías José GUÍA LÓPEZ
Agregado Agrícola
Representante Permanente Alternativo
de España ante los Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

Vera Cruz SOLER DEL CAMPO
Primer Secretario
Embajada de España
Roma

SWEDEN

Amalia GARCIA-THÄRN
Minister Counsellor
Permanent Representative
of the Kingdom of Sweden
to IFAD and WFP
Rome

Gustaf AKESSON
Trainee
Royal Swedish Embassy
Rome

SWITZERLAND

Pio WENNUBST
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la Confédération suisse auprès
de la FAO, du FIDA et du PAM
Rome

Franklin THÉVENAZ
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de la Confédération suisse auprès
de la FAO, du FIDA et du PAM
Rome

TURKEY

Vedat MIRMAHMUTOGULLARI
Under-Secretary
Ministry of Agriculture and
Rural Affairs
Ankara

TURKEY (cont'd)

Fazil DÜSÜNCELI
Counsellor (Agricultural Affairs)
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Turkey to
the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

UNITED ARAB EMIRATES

Nadia SULTAN ABDULLAH
Officer-in-Charge
Debt Management
Ministry of Finance
Abu Dhabi

Obeid Ali Mirghani HASSAN
Press Officer
Embassy of the United
Arab Emirates
Rome

UNITED KINGDOM

Elizabeth NASSKAU
Deputy Permanent Representative of
the United Kingdom of Great Britain and
Northern Ireland to the United Nations
Food and Agriculture Agencies
Rome

UNITED STATES

Elizabeth H. MORRIS
Deputy Director
Office of Multilateral
Development Banks
Department of the Treasury
Washington, D.C.

Ertharin COUSIN
Ambassador
Permanent Representative of the
United States to the United Nations
Agencies for Food and Agriculture
Rome

Pryia GANDHI
International Economist
Office of Multilateral
Development Banks
Department of the Treasury
Washington, D.C.

UNITED STATES (cont'd)

Christopher HEGADORN
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the United States of America
to the United Nations Food and
Agriculture Agencies
Rome

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Luis Arias BELLORÍN
Vicepresidente de Cooperación y
Financiamiento Internacional
Banco de Desarrollo Económico y
Social de Venezuela (BANDES)
Caracas

Gladys Francisca URBANEJA DURÁN
Embajadora
Representante Permanente de
la República Bolivariana de
Venezuela ante los Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

Edgardo Rafael IBARRA ZÚÑIGA
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
de la República Bolivariana de
Venezuela ante los Organismos
de las Naciones Unidas
Roma

**OBSERVER
OBERVATEUR
OBSERVADOR**

SUDAN

Mohamed Eltayeb ELFAKI ELNOR
Counsellor (Agricultural Affairs)
Permanent Representative of the
Republic of The Sudan to IFAD
Rome

Liste des documents soumis au Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dix-huitième session

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2009/98/R.1	2	Ordre du jour provisoire
EB 2009/98/R.1/Add.1/Rev.1		Programme de travail de la session
EB 2009/98/R.2	4	Programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA, axés sur les résultats, pour 2010, et programme de travail triennal à horizon mobile (2010-2012) et questions relatives aux ressources du Bureau de l'évaluation pour 2010
EB 2009/98/R.3	4	Rapport du Comité d'audit sur le programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA, axés sur les résultats, pour 2010, et programme de travail triennal à horizon mobile (2010-2012) et questions relatives aux ressources du Bureau de l'évaluation pour 2010
EB 2009/98/R.4	5 a) i)	Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la cinquante-neuvième session
EB 2009/98/R.5	5 a) ii)	Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixantième session
EB 2009/98/R.6	5 a) iii)	Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la visite de terrain en Inde
EB 2009/98/R.7 + Add.1	5 b)	Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA évaluées en 2008
EB 2009/98/R.8 + Add.1 + Add.2	5 c)	Résumé analytique - Évaluation conjointe des politiques et opérations menées en Afrique par la Banque africaine de développement et le Fonds international de développement agricole dans le domaine de l'agriculture et du développement rural
EB 2009/98/R.9 + Corr.1 + Add.1	6	Politique révisée du FIDA en matière de dons
EB 2009/98/R.10 + Corr.1 + Add.1	7	Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE)
EB 2009/98/R.11	8	Rapport de situation et plan d'action relatifs à la présence du FIDA dans les pays
EB 2009/98/R.12	9	Révision des directives concernant la passation des marchés dans le cadre des projets du FIDA et examen de leur application
EB 2009/98/R.13/Rev.1.	10 a)	Révision des Principes et critères en matière de prêts
EB 2009/98/R.14	10 b)	Modalités et conditions de prêt du FIDA: taux d'intérêt à appliquer en 2010 pour les prêts accordés à des conditions ordinaires et intermédiaires
EB 2009/98/R.15	11	Proposition relative à la rationalisation du processus d'approbation par le Conseil d'administration des projets et programmes financés par le FIDA

EB 2009/98/R.16	12	Directives sur les relations avec les gouvernements de fait
EB 2009/98/R.17	13	Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
EB 2009/98/R.18	14 a)	Rapport de situation sur la réforme des ressources humaines – une stratégie de gestion des personnes pour le FIDA
EB 2009/98/R.19	14 b)	Rapport sur la mise en œuvre du programme renforcé de cadres associés
EB 2009/98/R.20	15 a)	Congo: Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2009/98/R.21	15 b)	Malawi: Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2009/98/R.22	15 c)	République arabe syrienne: Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2009/98/R.23 + Add.1	16	Ressources disponibles pour engagement
EB 2009/98/R.24 + Add.1 + Sup.1 ¹	10 a) i)	Côte d'Ivoire: Projet de relèvement de l'agriculture et de réduction de la pauvreté
EB 2009/98/R.25 + Add.1 + Sup.1 ²	17 a) ii)	Gambie: Projet de développement de l'élevage et de l'horticulture
EB 2009/98/R.26 + Add.1 + Sup.1 ²	10 a) iii)	Libéria: Projet de relèvement du secteur agricole
EB 2009/98/R.61	10 a) iv)	Nigéria: Mémoire du Président: programme de développement des microentreprises rurales – Délai de signature de l'accord de financement
EB 2009/98/R.27	17 b) i)	Érythrée: Mémoire du Président: programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural – don supplémentaire et modification de l'accord de financement du programme
EB 2009/98/R.29 + Add.1	17 b) iii)	Rwanda: Mémoire du Président: projet d'appui au Plan stratégique de transformation de l'agriculture – don supplémentaire
EB 2009/98/R.30 + Add.1	17 b) iv)	Rwanda: Mémoire du Président: projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe – proposition de don supplémentaire

¹ Document distribué en français seulement.

² Document distribué en anglais seulement.

EB 2009/98/R.31 + Sup.1 ²	17 c) i)	Cambodge: Projet de réduction de la pauvreté et de développement des petites exploitations à Tonle Sap
EB 2009/98/R.32 + Add.1 + Sup.1 ²	17 c) ii)	Inde: Projet de gestion des ressources communautaires dans la région nord-est – phase II - prêt supplémentaire
EB 2009/98/R.33 + Add.1 + Sup.1 ³	17 c) iii)	Kirghizistan: Projet de foresterie et d'échange de droits d'émission de carbone
EB 2009/98/R.34 + Add.1 + Sup.1 ³	17 c) iv)	Népal: Projet d'appui à une agriculture de haute valeur dans les zones collinaires et montagneuses
EB 2009/98/R.35 + Add.1 + Sup.1 ³	10 c) v)	Sri Lanka: Programme national de développement des entreprises agroalimentaires
EB 2009/98/R.36 + Add.1	17 d) i)	Brésil: Projet de développement durable dans les régions de Cariri et Seridó (PROCASE)
EB 2009/98/R.37 + Add.1	17 d) ii)	Équateur: Mémoire du Président: projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo – prêt supplémentaire
EB 2009/98/R.38 + Add.1/Rev.1	17 d) iii)	Pérou: Projet de renforcement des marchés et de diversification des moyens d'existence dans la sierra méridionale – prêt supplémentaire et don
EB 2009/98/R.39 + Add.1 + Sup.1 ⁴	17 d) iv)	État plurinational de Bolivie: Plan VIDA pour éradiquer l'extrême pauvreté – Phase I: projet pilote de développement des communautés et des familles extrêmement pauvres à Cochabamba et Potosí
EB 2009/98/R.40 + Add.1 + Sup.1 ³	17 e) i)	Égypte: Projet de développement de l'irrigation en exploitation sur les terres anciennes
EB 2009/98/R.41 + Add.1 + Sup.1 ³	17 e) ii)	Géorgie: Projet d'appui à l'agriculture
EB 2009/98/R.42 + Add.1 + Sup.1 ³	17 e) iii)	Soudan: Projet relatif à l'accès rural
EB 2009/98/R.43 + Add.1 + Sup.1 ³	17 e) iv)	Turquie: Projet de développement des régions d'Ardahan, de Kars et d'Artvin
EB 2009/98/R.44 + Add.1	17 e) v)	Yémen: Mémoire du Président: projet de développement rural participatif dans la région de Dhamar – Modification de l'accord de prêt – don supplémentaire
2009/98/R.45/Rev.2	17 f)	Mise à jour sur les mesures prises par le FIDA pour faire face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire
EB 2009/98/R.46	18 a)	Don au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI
EB 2009/98/R.47	18 b)	Dons au titre du guichet mondial/régional destinés à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI

³ Document distribué en anglais seulement.

⁴ Document distribué en espagnol seulement.

EB 2009/98/R.48	18 c)	Don au titre du guichet mondial/régional destiné à la Coalition internationale pour l'accès à la terre pour appliquer le cadre stratégique de la Coalition: Mettre en pratique un programme foncier en faveur des pauvres aux niveaux national, régional et mondial
EB 2009/98/R.49	18 d)	Don au titre du guichet-pays spécifique destiné à Africare pour le projet d'appui aux petites exploitations agricoles au Zimbabwe
EB 2009/98/R.50	19	Activités prévues au titre des projets
EB 2009/98/R.51	20 a) i)	Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2009/98/R.52	20 a) ii)	Rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2009/98/R.53	20 a) iii)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2009
EB 2009/98/R.54	20 b)	État d'avancement des négociations concernant les arriérés de la République de Cuba
EB 2009/98/R.55	20 c)	Rapport de la cent neuvième réunion du Comité d'audit
EB 2009/98/R.56 + Add.1	21	Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance
EB 2009/98/R.57	22	Rapport annuel sur l'assurance qualité dans les projets et programmes du FIDA
EB 2009/98/R.58	23	Programme des activités de la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs
EB 2009/98/R.59	24	Rapport intérimaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
EB 2009/98/R.60	25	Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration en 2010 et 2011
EB 2009/98/INF.1		Arrangements pour la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration
EB 2009/98/INF.2		Rapport de situation sur les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service
EB 2009/98/INF.3		Sao Tomé-et-Principe: Exécution du deuxième cycle du programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale
EB 2009/98/INF.4.		Accord de coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe
EB 2009/98/INF.5		Rapport sur les propositions de projet/programme approuvées par le Conseil d'administration

EB 2009/98/INF.6	Politique du FIDA en matière de diffusion des documents et stratégie du FIDA en matière de gestion des savoirs
EB 2009/98/INF.7.	Initiative du FIDA pour intégrer l'innovation - Quatrième rapport de situation sur la phase principale
EB 2009/98/INF.8.	Liste des documents pour la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration
EB 2009/98/INF.10 ⁵	Résumé des propositions de projet, programme et don examinées par le Conseil d'administration
EB 2009/98/INF.11 ⁵	Décisions et délibérations du Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dix-huitième session

⁵ Document distribué en anglais seulement.

Document:	<u>EB 2009/98/R.1/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>2</u>
Date:	<u>15 décembre 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Ordre du jour

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec la responsable du FIDA ci-après:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent également lui être adressées.

Ordre du jour

Comme cela a été communiqué au Conseil d'administration à sa quatre-vingt-seizième session, le président du Conseil – le Président du FIDA – a proposé l'adoption d'un certain nombre de mesures destinées à améliorer l'efficacité du Conseil d'administration.

Parmi ces mesures figure la proposition selon laquelle les points présentés pour information soient discutés durant une session du Conseil uniquement si l'un de ses membres l'a expressément demandé. Il convient de transmettre ces requêtes par écrit au Secrétaire du FIDA trois semaines avant la session du Conseil.

Le calendrier de travail ne comprendra que les points de l'ordre du jour à discuter durant la session du Conseil (à savoir les points de l'ordre du jour présentés pour approbation ou examen et les points de l'ordre du jour présentés pour information lorsque le Conseil a reçu une demande écrite en ce sens) et sera divulgué sur le site web du FIDA deux semaines avant la session.

Par souci de commodité, une lettre indiquant l'action requise du Conseil sera assignée à chaque point de l'ordre du jour, à savoir:

A = Pour approbation

I = Pour information

E = Pour examen

Les Administrateurs sont priés de noter l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil d'administration relatif à la distribution des documents:

"... La limite de quatre semaines fixée pour l'envoi des documents présentés au Conseil d'administration à une session et auxquels celui-ci doit donner suite ne sera pas dépassée. Toutefois, si besoin est, des renseignements portant sur des questions qui n'appellent pas de décision de la part du Conseil, ou des renseignements supplémentaires concernant des projets, pourront être communiqués ultérieurement."

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour **[A]**
3. Exposé concernant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP 15): quelles sont les incidences sur le mandat du FIDA, qui est de réduire la pauvreté rurale? **[I]**
4. Programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA, axés sur les résultats, pour 2010, et programme de travail triennal à horizon mobile (2010-2012) et questions relatives aux ressources du Bureau de l'évaluation pour 2010 **[A]**
5. Évaluation
 - a) Rapports du président du Comité de l'évaluation
 - (i) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la cinquante-neuvième session **[E]**
 - (ii) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixantième session **[E]**
 - (iii) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la visite en Inde **[I]**
 - b) Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) **[E]**
 - c) Évaluation conjointe des politiques et opérations menées en Afrique par la Banque africaine de développement et le Fonds international de développement agricole dans le domaine de l'agriculture et du développement rural **[E]**
6. Version révisée de la politique de dons du FIDA **[A]**
7. Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) **[E]**
8. Rapport de situation et plan d'action relatifs à la présence du FIDA dans les pays **[A]**
9. Révision des directives du FIDA concernant la passation des marchés et leur mise en œuvre **[E]**
10. Principes et critères du FIDA en matière de prêts
 - a) Révision des Principes et critères en matière de prêts **[A]**
 - b) Modalités et conditions de prêt du FIDA: taux d'intérêt à appliquer en 2010 pour les prêts accordés à des conditions ordinaires et intermédiaires **[I]**
11. Proposition relative à la rationalisation du processus d'approbation par le Conseil d'administration des projets et programmes financés par le FIDA **[A]**
12. Directives applicables aux rapports avec les gouvernements de fait **[A]**
13. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés **[A]**
14. Ressources humaines
 - a) Rapport de situation sur la réforme des ressources humaines – une stratégie de gestion des personnes pour le FIDA **[I]**
 - b) Rapport sur la mise en œuvre du programme renforcé de cadres associés **[I]**
15. Programmes d'options stratégiques pour le pays **[E]**
 - a) Congo

- b) Malawi
 - c) République arabe syrienne
16. Ressources disponibles pour engagement **[A]**
17. Propositions de projet/programme présentées au Conseil d'administration pour examen **[A]**
- a) Afrique de l'Ouest et du Centre
 - (i) Côte d'Ivoire: projet de relèvement de l'agriculture et de réduction de la pauvreté
 - (ii) Gambie: projet de développement de l'élevage et de l'horticulture
 - (iii) Libéria: projet de relèvement du secteur agricole
 - (iv) Nigéria: mémorandum du Président: programme de développement des microentreprises rurales - Délai pour la signature de l'accord de financement
 - b) Afrique orientale et australe
 - Érythrée: mémorandum du Président: programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural – don supplémentaire et modification de l'accord de financement du programme
 - (v) Rwanda: mémorandum du Président: projet d'appui au Plan stratégique de transformation de l'agriculture – don supplémentaire
 - (vi) Rwanda: mémorandum du Président: projet de gestion communautaire des bassins versants de Kirehe – don supplémentaire
 - c) Asie et Pacifique
 - i) Cambodge: projet de réduction de la pauvreté et de développement des petites exploitations à Tonle Sap
 - ii) Inde: projet de gestion des ressources communautaires dans la région nord-est – phase II – prêt supplémentaire
 - iii) Kirghizistan: projet de foresterie et d'échange de droits d'émission de carbone au titre du projet de développement de l'écosystème de Tien Shan
 - iv) Népal: projet d'appui à une agriculture de haute valeur dans les zones collinaires et montagneuses
 - v) Sri Lanka: programme national de développement des entreprises agroalimentaires
 - d) Amérique latine et Caraïbes
 - i) Brésil: projet de développement durable des régions de Cariri et Seridó (PROCASE)
 - ii) Équateur: mémorandum du Président: projet de développement d'Ibarra-San Lorenzo – prêt supplémentaire
 - iii) Pérou: projet de renforcement des marchés et de diversification des moyens d'existence dans la sierra méridionale – prêt supplémentaire et don
 - iv) État plurinational de Bolivie: plan VIDA pour éradiquer l'extrême pauvreté – phase I: projet pilote de développement des communautés et des familles extrêmement pauvres à Cochabamba et Potosí
 - e) Proche-Orient et Afrique du Nord

- i) Égypte: projet de développement de l'irrigation en exploitation sur les terres anciennes
 - ii) Géorgie: projet d'appui à l'agriculture
 - iii) Soudan: projet relatif à l'accès rural
 - iv) Turquie: projet de développement des régions d'Ardahan, de Kars et d'Artvin
 - v) Yémen: mémorandum du Président: projet de développement rural participatif dans la région de Dhamar – modification de l'accord de prêt – don supplémentaire
 - f) État d'avancement des mesures prises par le FIDA face à la crise mondiale de la sécurité alimentaire **[I]**
18. Propositions de don présentées au Conseil d'administration pour examen **[A]**
- a) Don au titre du guichet mondial/régional destiné à des centres internationaux bénéficiant du soutien du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)
 - b) Dons au titre du guichet mondial/régional destinés à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI
 - c) Don au titre du guichet mondial/régional destiné à la Coalition internationale pour le programme intitulé "Mettre en pratique un programme foncier en faveur des pauvres au niveau national, régional et mondial: promotion du cadre stratégique de la Coalition au niveau national, régional et mondial"
 - d) Don au titre du guichet-pays spécifique destiné à Africare pour le projet d'appui aux petites exploitations au Zimbabwe
19. Activités prévues au titre des projets **[I]**
20. Questions financières
- a) Rapports de situation **[I]**
 - (i) Rapport sur l'état des contributions à la huitième reconstitution des ressources du FIDA
 - (ii) Rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA
 - (iii) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2009
 - b) État d'avancement des négociations concernant les arriérés de la République de Cuba **[I]**
 - c) Rapport de la cent neuvième réunion du Comité d'audit **[E]**
21. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance **[A]**
22. Rapport annuel sur l'assurance qualité dans les projets et programmes du FIDA **[I]**
23. Programme des activités de la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs **[I]**
24. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification **[A]**
25. Questions diverses
- a) Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration en 2010 et 2011 **[A]**

- b) Comité de la sécurité alimentaire mondiale
- c) Mise en œuvre du programme relatif à la huitième reconstitution des ressources du FIDA: reconfiguration de la direction du FIDA (attributions et lignes hiérarchiques)



Enabling poor rural people
to overcome poverty

**– NON PAPER –
Delivering the IFAD VIII Agenda:
The Re-Configuration of IFAD Senior
Management (Responsibilities and
Reporting Arrangements)**

Delivering the IFAD VIII Agenda: The Re-Configuration of IFAD Senior Management (Responsibilities and Reporting Arrangements)

I. Introduction

1. In accordance with the powers vested in the President in the Agreement Establishing IFAD to 'organize the work of and assign the staff of the Fund,' the President has decided on the re-configuration of IFAD as elaborated in the President's Bulletin (PB/2009/11).
2. This paper presents the re-configuration of IFAD senior management that the President and senior management of IFAD have approved to strengthen the organizational structure of IFAD. The re-configuration of Senior Management (SM) consists of adjusting responsibilities and changing reporting arrangements to make IFAD a more efficient, effective, and agile organization. It will become effective on 1 January 2010.
3. The re-configuration includes a further strengthening of the decision-making processes of IFAD introduced in May 2009 by the establishment of the Executive Management Committee (EMC) and the Operations Management Committee (OMC).
4. This initial undertaking does not entail a wholesale restructuring of the institution. Neither does it immediately translate into an increase or a decrease in the staffing needs nor require additional budgetary resources. On the contrary, the re-configuration is expected to result in savings in senior management administrative costs.
5. This re-configuration is part of the ongoing change and reform agenda of IFAD initiated in 2006. It underlines a renewed engagement by Management in implementing commitments to IFAD's Governing Bodies and sets the stage for deepening the reform agenda particularly of the human resources management function.
6. The new organizational structure of IFAD and re-configuration of the senior management responsibilities and reporting lines were finalized following a series of meetings, consultations, and retreats with managers and staff. These consultations were led by the President with the assistance of external consultants.
7. Once the re-configuration began to take shape, a series of meetings were held with managers and staff who would be most affected by the changes. The aim was to inform the management and staff of the planned changes and to get their views and inputs. In this manner, much effort was made to make the process as inclusive and as transparent as possible.
8. The paper is organized as follows. In Section II, the rationale and goals of the re-configuration are presented. In Section III, the re-configuration of IFAD senior management is presented. Section IV discusses the new reporting arrangements and in Section V the corporate decision-making processes are presented. In Section VI the measures that will be taken to support the re-configuration are discussed, in Section VII the new organization chart is presented, and Section VIII presents some concluding remarks.

II. Rationale for and goals of the re-configuration

9. The higher-level goals of the re-configuration are to ensure that IFAD continues to be a results-based organization capable of achieving concrete results and stronger impact on the ground through the projects and programmes that it funds. The re-configuration also aims to strengthen IFAD's organizational capacity to achieve its

objectives and continue to be an international advocate for smallholder farmers in developing countries.

10. The specific goals of the re-configuration are the following:

- To ensure that the organizational structure of IFAD's senior management enables it to deliver on the IFAD VIII agenda by ensuring that the human and financial resources of IFAD are more fully aligned with its strategic objectives.
- To create a cohesive senior management team with clearly delineated, but synergistic and complementary functions and responsibilities and operating within a clearly defined corporate management and decision making structure.
- To ensure that key corporate functions, viz., human resources management, strategic planning, resource mobilization, and management of financial resources are given the appropriate importance and weight in the organization.
- To bring together key and linked corporate functions, such as strategic planning and budgeting and human resources management, to promote IFAD's reform agenda and ensure its timely and effective implementation.
- To ensure that IFAD has the analytical and leadership capacity in the global dialogue and trends on rural development issues and that its lending and grant operations are informed by state-of-the art thinking on rural development.
- To create decision-making processes that are inclusive and broad-based, but which are also efficient, streamlined, coherent, and transparent.

III. The re-configuration of IFAD Senior Management

11. At the level of departments and senior management (EMC), the re-configuration will consist of the following changes and adjustments;
12. The Office of the President and Vice President (OPV). OPV will be strengthened. The Vice President will share corporate functions and responsibilities with the President and assist the President in leading and managing IFAD. The Director of the Office of the President and Vice President will support both the President and Vice President and manage a unified Executive Office of IFAD.
13. The Vice President will assume responsibilities for resource mobilization, strategic planning and budgeting, and human resources management. Together with the President, the Vice President will champion the change and reform agenda. The Change and Reform Unit will cease to exist and the responsibilities previously assigned to the Change and Reform Management Team have been assumed by the Operations Management Committee which is chaired by the Vice-President.
14. The Vice President will provide a combined corporate oversight of the strategic planning and budgeting of financial and human resources to give new impetus and drive for the full implementation and deepening of IFAD's reform agenda.
15. A major objective of this re-configuration is to ensure that the Vice President has substantive, executive corporate line responsibilities and functions. Should this result in an overloading of responsibilities, the re-configuration retains the flexibility of reassessing the distribution of responsibilities within a still compact and nimble management structure.
16. **Designation of Assistant Presidents (AP).** The designation of 'Assistant President' will cease to exist. The current organization of IFAD limits designation of

management staff along their functional lines and thus restricts congruence of staff designation with other international finance institutions (IFIs). To overcome this limitation, the President intends to review staff designations to enhance alignment with other IFIs in the future. In the meantime, however, the respective senior management positions will be designated by their functions and responsibilities, with appropriate recognition of their levels of appointment.

17. **The Programme Management Department (PMD).** PMD will be strengthened. All hosted institutions will have a reporting/functional relationship with the Department. At a later stage in 2010, PMD will undertake further actions to strengthen its internal management and organization to enable it to implement effectively its new operational model and responsibilities, including enhanced country presence, direct supervision, and implementation support to IFAD programmes and projects.
18. **To reflect the increased complexity of the operations of the Department and the new and added responsibilities of the Head of PMD, the level of the Head of PMD will be upgraded and he/she will be designated as 'Associate Vice President, Programmes' (AVP, Programmes).**
19. **The Finance and Administration Department (FAD).** The primary responsibility of FAD will be financial and treasury management. FAD will strengthen the management of IFAD's financial resources by improving IFAD's loan and grant administration and enhancing its treasury operations, in support of the new operating model of IFAD and the corporate-wide effort, led by the Vice President, to mobilize resources.
20. FAD will continue to be responsible for the administrative functions of IFAD and manage IFAD's information and communication (ICT) system. It will focus on upgrading the system to ensure that IFAD uses up-to-date technology, particularly for its financial administration and control, loan and grant administration, treasury functions, and country presence.
21. **To reflect the new roles of the Department, the Head of the Finance and Administration Department will be designated as 'Chief Finance and Administration Officer' (CFAO).**
22. **The Office of the Chief Development Strategist (CDS).** A new Office of the Chief Development Strategist (CDS) will be established to enable IFAD to have both the analytical and leadership capacity in the global dialogue on rural development issues and smallholder development.
23. The Office of the CDS will take responsibility for producing the flagship publications of IFAD, support the work of the regional economists in PMD and champion the knowledge management (KM) and innovation activities of IFAD. The internal structure of the Office will be developed in the course of 2010.
24. **The External Affairs Department (EAD).** EAD will cease to exist. The Office of the Secretary of IFAD and the Communications Division will now report directly to OPV. The functions of the Policy Division (EO) will be absorbed by the Office of the Chief Development Strategist and the Technical Advisory Division in PMD which will now become the 'Operations Policy and Technical Division' in PMD.

IV. Reporting arrangements

25. The Vice President will report directly to the President. The President will have a general oversight reporting relationship with the Vice President.
26. The Associate Vice President, Programmes (AVP, Programmes) the Chief Finance and Administration Officer (CFAO, FAD), and the Chief Development Strategist (CDS) will report directly to the President. The President will have general oversight reporting relationships with these Departments and the Office of the CDS.

27. The Office of the General Counsel and the Office of Audit and Oversight will continue to report to the President. The President will have supervisory oversight reporting relationships with these offices.
28. The Secretary of IFAD will report directly to the President and the President will have a supervisory oversight relationship with this office. The Secretary's Office will be focused on IFAD's core relationships with the Executive Board and the Governing Council. It will no longer be engaged in leading resource mobilization activities, including supplementary funds.
29. A primary function of the Vice President will be resource mobilization. The Vice President will be assisted in this task by a Resource Mobilization and Partnership Unit that will be headed by the Vice President.
30. The Strategic Planning and Budgeting Division and the Human Resources Division will report to the Vice President. The Vice President will have supervisory oversight relationships with these two Divisions.
31. The Strategic Planning and Budgeting Division will be limited to strategic planning, budget preparation, and performance management in line with the strategic objectives of IFAD. It will not have responsibility for the day-to-day administration and management of the budget.
32. The Financial Services Division, under the Chief Finance and Administration Officer (CFAO), will take responsibility for the day-to-day administration and management of the budget.
33. Given the need for an enhanced advocacy role for IFAD, the Communications Division will report to the OPV. It will work closely with OPV to support the efforts of the President and the Vice President in this important area while continuing to have the responsibility for both internal and external communication activities.
34. The North America Liaison Office (NALO) will report to the Office of the President and Vice President. NALO will, however, also maintain close working relations with the Office of the Secretary of IFAD in support of member relations.
35. The Arab and Gulf States Liaison Office will serve multiple functions. While reporting to the Office of the President and Vice President in support of the resource mobilization and partnership function, the office will be linked technically with the North Africa and Middle East Division in PMD. It will also maintain close working relations with the Office of the Secretary of IFAD in support of member relations in that region. The possible relocation of the Arab and Gulf States Liaison Office to the region will be reviewed in 2010.

V. Corporate decision-making processes

36. The Executive Management Committee (EMC), chaired by the President, and the Operations Management Committee (OMC), chaired by the Vice President, will be maintained and, where needed, will be further strengthened.
37. The members of the EMC will consist of the President, the Vice President, the Associate Vice President, Programmes, the Chief Finance and Administration Officer, and the Chief Development Strategist. The General Counsel will have an advisory role and the Director, OPV will serve as Secretary. All others will be invited, as appropriate, to meetings or specific agenda items. The terms of reference of the EMC will remain as elaborated in President's Bulletin 2009/04.
38. The EMC will continue to be the highest decision-making body within IFAD. All important corporate-level matters are expected to be tabled for review and decision by the EMC. The summary notes of the discussions and decisions of the EMC will continue to be posted on IFAD's intranet so that all staff have access to them.

39. The OMC will consist of the Vice President, the Associate Vice President, Programmes, the Chief Finance and Administration Officer, the Chief Development Strategist, and selected Directors as indicated in President's Bulletin 2009/04. The terms of reference of OMC will remain as indicated in President's Bulletin 2009/04.
40. A review of the workings of the OMC will be undertaken in mid-2010 to determine if any changes are required. The principles of inclusiveness and transparency in corporate decision-making processes will, however, be maintained.

VI. Implementation measures

41. Detailed Terms of Reference for the Vice President, the Chief Finance and Administration Officer, the Chief Development Strategist, and the Secretary of IFAD will be issued in January 2010.
42. IFAD had advertised internationally for the position of the Chief Development Strategist and had received 150 applications. These applications were screened, but no suitable candidate was found to meet the stated requirements for the position. As an interim measure, and in light of the importance of this role and the urgent need to establish the office, the President has designated an interim Chief Development Strategist for a one-year period, who comes with extensive experience in development work in significant positions of responsibility and strategic planning. The interim CDS is tasked with setting up the office, recruiting and assigning the required staff, and leading the recruitment effort for a substantive CDS.
43. Revised terms of reference for the Planning and Budgeting Division, the Resource Mobilization and Partnership Unit, and the Operations Policy and Technical Advisory Division will also be issued in January 2010.
44. The Administration Division (FA), under the supervision of the CFAO, will prepare a plan for the reallocation of office space as well as the designation of organizational units in line with the new reporting arrangements.
45. As part of the implementation of the re-configuration, mobility in the form of rotations and/or out posting will be vigorously pursued.

VII. Organizational chart and date of effectiveness

46. The revised organizational chart of IFAD, reflecting the changes in responsibilities and reporting arrangements is shown in Annex I.
47. The re-configuration of IFAD senior management and the new organizational chart will become effective 1 January 2010.

VIII. Conclusion

48. As discussed above, the re-configuration of IFAD senior management aims at strengthening the organizational capacities of IFAD to enable it to deliver on the IFAD 8 agenda and to position the institution to enhance its role as the primary international development agency for smallholder agricultural development.
49. The re-configuration will give greater weight to important functions that will enable IFAD to align its human and financial resources to its strategic objectives, as well as fully implement its reform agenda. The re-configuration will also allow it to broaden its financial resource base and strengthen the management of its financial resources.
50. The re-configuration will in addition enable IFAD to develop further its knowledge management function and innovation through the creation of the Office of the Chief Development Strategist. This will enable IFAD to monitor global debates and discussions on rural and smallholder development, to have a greater voice in such debates, and to ensure that its support to its developing member countries indeed incorporates such knowledge.

51. An important outcome of the re-configuration will be to strengthen inter-departmental collaboration and cooperation and to continue to streamline the decision-making processes within IFAD. The EMC and OMC will continue to operate in an inclusive and transparent manner.
52. The net effects of the re-configuration, which will come into effect on 1 January 2010, will be to make IFAD a more agile and efficient institution capable of delivering effectively on its mandate and commitments.

IFAD's Organizational Structure as of January 1, 2010



